



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R.I. – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03.86.52.18.35 – e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 22 Sp 2

Auxerre le 25 juillet 2018

Présents : MM Trinquesse – Barrault - Batréau – Rollin - Schminke - Mme Chéry-Floch

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Excusé : Mr Guyot

Début de la réunion à 16 h 00.

1. Calendriers – saison 2018 / 2019

La commission détermine les nouvelles dates de championnats et coupes en seniors et proposera le calendrier général seniors au Comité de Direction pour validation.

2. Demandes clubs – calendriers seniors 2018/2019

La commission prend note des courriels ci-dessous :

Courriel du club d'Arcy Sur Cure date du 12.07.18 : demande de jouer leur dernier match de la saison à domicile.

Courriel du club d'Auxerre Sp Citoyens en date du 05.07.18 : demande de jouer en D3 dans le groupe auxerrois.

Courriel du club de Gurgy en date du 25.07.18 : demande de jouer leurs équipes seniors en alternance à domicile.

Courriel du club de Migennes en date du 24.07.18 : demande de jouer leurs équipes seniors en alternance à domicile.

Courriel du club du Mt St Sulpice en date du 04.07.18 : demande de jouer leur équipe 3 dans le groupe central.

Courriel du club de St Bris Le Vineux en date du 07.07.18 : demande de jouer leur équipe 2 dans le groupe auxerrois.

3. Formation des groupes seniors - saison 2018 / 2019

La commission,

- au vu de l'article 3-B alinéa 4 du règlement championnat seniors,
- ne peut donner suite aux demandes de changement de groupe effectuées par les clubs,
- laisse toutefois la possibilité aux clubs désirants de changer de groupe de s'entendre avec un club du groupe souhaité (accord écrit des deux clubs à faire parvenir au district **dans un délai de 10 jours après parution de ce PV**).

La commission procède à la constitution des groupes seniors de Département 1, 2, 3 et 4 sur la base du PV de la commission statuts et règlements en date du 24 juillet 2018 :

Les groupes sont constitués sous réserve :

- ✓ des dossiers en instance,
- ✓ des engagements officiels,

DEPARTEMENTAL 1

1. Appoigny 1
2. Chablis 1
3. Chevannes 1
4. Monéteau 1
5. Mt St Sulpice 1
6. Neuvy Sautour 1
7. St Bris Le Vineux 1
8. St Fargeau 1
9. St Georges 1
10. Sens Racing Club 1
11. Toucy 1
12. Varennes 1
13. Vinneuf Courlon 1

DEPARTEMENTAL 2

Groupe A

1. Champigny 1
2. Charny 1
3. FC Gatinais 1
4. Gron / Véron 1
5. Joigny 1
6. Malay Le Grand 1
7. Migennes 2
8. Paron FC 2
9. Sens Franco Portugais 1
10. Sens Jeunesse 1
11. Sens Racing Club 2
12. St Denis Les Sens 1

Groupe B

1. Avallon CO 3
2. Avallon Vauban FC 2
3. Chablis 2
4. Champlost 1
5. Champs Sur Yonne 1
6. E.C.N. 1
7. Coulanges La Vineuse 1
8. Gurgy 1
9. Héry 1
10. St Florentin Portugais 1
11. Tonnerre UF 1
12. Vergigny 1 ou Chatel Censoir FC 1
(suivant appel en ligue)

DEPARTEMENTAL 3

Groupe A

1. Cerisiers 2
2. Charmoy 2
3. Gron / Véron 2
4. Malay le Grand 2
5. Pont sur Yonne 1
6. Sens Eveil 1
7. Sens Franco Portugais 2
8. Sens Racing Club 3
9. St Julien Du Sault 1
10. St Valérien EESV 1
11. Soucy/Thorigny 1
12. Vinneuf Courlon 2

Groupe B

1. Aillant 1
2. Appoigny 2
3. Auxerre Sp.Citoyens 1
4. Auxerre Stade 3
5. Chemilly 1
6. Fleury La Vallée 1
7. Lindry 1
8. Monéteau 2
9. Mt St Sulpice 2
10. Perrigny 1
11. St Georges 2
12. Toucy 2

Groupe C

1. Asquins 1
2. Champs Sur Yonne 2
3. Guillon 1
4. Héry 2
5. Magny 2
6. Neuvy Sautour 2
7. Quarré / St Germain 1
8. Serein AS 1
9. Tonnerre UF 2
10. Varennes 2
11. Venoy 1
12. Vergigny 1 ou Chatel Censoir FC 1
(suivant appel en ligue)

DEPARTEMENTAL 4 (sous réserve des engagements supplémentaires)**Groupe A**

1. Aillant 2
2. Cheney 1
3. FC Gatinais 2
4. Sens FC 3
5. Sens Franco Portugais 3
6. Sens Jeunesse 2
7. Sergines 1
8. St Denis Les Sens 2
9. St Florentin Portugais 2
10. St Julien Du Sault 2
11. St Sérotin 1

Groupe B

1. Andryes 1
2. Auxerre Aigles FC 1
3. Briennon 1
4. Chemilly 2
5. Fleury La Vallée 2
6. Gurgy 2
7. Lindry 2
8. Mt St Sulpice 3
9. St Bris Le Vineux 2
10. St Fargeau 2
11. St Sauveur 1
12. Vergigny 2

Groupe C

1. Andryes 2
2. Arcy Sur Cure 1
3. Asquins 2
4. Avallon Vauban FC 3
5. Courson 1
6. E.C.N. 2
7. Etivey 1
8. Ravières 1
9. Serein HV 1
10. Tanlay 1
11. Varennes 3
12. Vermenton 1

La commission souhaiterait que les équipes qui s'engagent tardivement en D4, le fassent avant la date du 26 août 2018 pour une meilleure organisation de ce championnat.

RAPPEL : du règlement des championnats seniors du district**C. Dispositions particulières applicables au Championnat de Départemental 4**

1. Il est possible d'engager une ou plusieurs équipes dans ce championnat après la date fixée chaque saison par la commission compétente et ce jusqu'au début du championnat. Dans le cas où une équipe s'étant engagée dans ce championnat n'est pas en mesure de poursuivre par manque de joueurs, elle peut modifier son engagement en réalisant une entente avec un autre club dans le respect de l'article 7.6 de l'annuaire du District. Et ce jusqu'au 5ème jour franc après le début du championnat.
2. Le club engageant deux équipes ou plus en dernière division de district avant la date fixée chaque saison par la commission compétente devra, à la parution de la formation des groupes, préciser par écrit avec papier à entête du club ou par mail depuis l'adresse officielle du club au secrétariat de District, dans un délai maximal de 10 jours, l'équipe considérée comme l'équipe 1, donc de niveau supérieur.
3. En cas de non réponse dans le délai fixé, il sera tenu compte de la décision de la commission sportive du District.
4. Au niveau sportif, l'équipe 2, voire l'équipe 3, ..., ne pourront accéder à l'échelon supérieur même si elles sont en position d'accession puisque seule l'équipe 1 désignée est éligible à une accession.
5. Dans le cas où le club engage une équipe supplémentaire dans cette dernière division alors qu'elle a une équipe déjà engagée et ce après la date fixée chaque saison par la commission compétente, cette dernière équipe ne pourra accéder à la division supérieure à l'issue de la saison.

4. Changement d'installations**Courriel du club Neuvy Sautour en date du 18.07.18**

La commission prend note du courrier de la mairie de St Florentin en date du 16.07.18 attribuant les installations du Stade Jean Lancray au club de Neuvy Sautour pour leurs équipes seniors.

5. Questions diverses**Match 50514.1 du 12.11.17 Villeneuve Sur Yonne - Auxerre Olympique D4 gr B**

Courriel du club d'Auxerre Olympique en date du 16.07.18 concernant leur mail en date du 02.05.18 non traité par la commission sportive concernant leur demande remboursement de frais du match aller suite au forfait général de l'équipe de Villeneuve Sur Yonne.

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que l'équipe de Villeneuve sur Yonne a été déclarée en forfait général le 25 avril 2018 (PV 265 sp 38 de la commission sportive)
- attendu que la demande de remboursement des frais d'Auxerre Olympique est en date du 02.05.18 donc dans le temps imparti,
- en application de l'article ARTICLE 19 - FORFAIT / 1. Disposition particulière applicable au District : *«Tout club ayant à subir un forfait simple ou un forfait général est tenu d'envoyer dans les 10 jours suivant le forfait simple ou dans le mois suivant la notification du forfait général, les justifications de remboursement ou indemnité d'arbitre (frais de déplacement, frais d'arbitrage, ...etc.). Passé ce délai, aucune réclamation ne sera étudiée. »*,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Villeneuve Sur Yonne de la somme de 178 € (43 km x 2 x 2 €) pour en créditer le compte du club d'Auxerre Olympique.

Match 52051.1 du 16.06.18 Gron/Paron FC 2 - Chevannes U15 D1

Courriel du club de Chevannes en date du 05.07.18.

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que le club de Chevannes n'a pas préparé sa composition d'équipe pour la réalisation de la FMI,
- attendu que les clubs de Gron/Paron et Chevannes n'ont pas établi la feuille de match papier dans les temps impartis (PV com sportive du 20.06.18),
- maintient sa décision des 27 juin 2018 et 4 juillet 2018.

Match 52077.1 du 16.06.18 Vergigny - Pont Sur Yonne U15 D2

Courriel du club de Pont Sur Yonne en date du 09.07.18.

La commission en prend note.

Comptes-rendus des Assemblées Générales ou modifications de bureau

La commission prend note des courriers des clubs de : E.C.N. - Venoy

Remerciements.

6. Prochaines réunions

- Mercredi 29 août 2018 à 16 h 00
- Mercredi 5 septembre 2018 à 16 h 00

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Fin de la réunion à 17 h 30.

Le Président de Commission
Trinquesse Jean-Louis

Le Secrétaire de séance
Schminke Didier